RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

R290

Dénomination de la substance	Propane - Care 40
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119486944-21

Numéros d 'identification

N° CAS	74-98-6
N° CE	200-827-9
N° d'index	601-003-00-5

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
Réfrigérant pour ultra-cryostats ; à manipuler seulement par des spécialistes/personnes formées

Utilisations contre-indiquées
Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse
Eppendorf SE
Barkhausenweg 1
D-22339 Hamburg

N° de téléphone +49 40 53801-0

Service émetteur / téléphone
email: certificates@eppendorf.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité
sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Flam. Gas 1; H220
Press. Gas liq.; H280

Informations relatives à la classification
Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :
Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2
Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3 et 4.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Identificateur de produit
74-98-6 (propane)

Pictogrammes de danger

SGH02

SGH04

Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P377	Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.
P381	En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.

2.3 Autres dangers

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Evaluation PBT
Le produit n'est pas considéré comme PBT.

Evaluation vPvB
Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Caractérisation chimique

Dénomination de la substance	Propane - Care 40
Formule brute	C3 H8
Poids moléculaire	44,09

Numéros d 'identification

N° CAS	74-98-6
N° CE	200-827-9
N° d'index	601-003-00-5

Autres informations

Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
U	-	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)

orale	dermale	par inhalation
		21 mg/l

3.2 Mélanges

Non applicable. Le produit n'est pas un mélange.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales
Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

Après inhalation
Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Conduire chez le médecin.

Après contact cutané
Au cas où le vêtement colle à la peau, il ne faut pas tenter d'enlever le vêtement, au risque d'arracher la peau. En cas de gelures, réchauffer avec précaution la zone affectée avec de l'eau tiède. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Consulter le médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion
Demander le conseil du médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié
Mousse; Brouillard d'eau; Extincteur à poudre; Dioxyde de carbone

Agent d'extinction non approprié
Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion dangereux: Oxyde de carbone (CO). En cas d'incendie : Risque d'augmentation de pression et risques d'accidents tels que l'éclatement des récipients.

5.3 Conseils aux pompiers
Porter un vêtement de protection. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes
Arrêter les fuites. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes
Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Laisser évaporer.

6.4 Référence à d'autres rubriques
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté
Veiller à assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard du produit. En cas de fuite du produit liquide, risques liés à des températures très basses

Mesures générales de protection et d'hygiène
Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Eviter le contact prolongé et intensif avec la peau.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion
Tenir à l'écart de toute source d'ignition, ventiler l'endroit. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage
Protéger du rayonnement direct du soleil. Protéger contre les températures supérieures à 50°C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Garder les emballages solidement fermés. Conserver uniquement dans le récipient d'origine (avec soupape de sécurité).

Indications concernant le stockage avec d'autres produits
Ne pas stocker avec des agents oxydants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Aucun paramètre à surveiller existant.

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés
Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration auxpostes de travail et par une extraction générale convenable. Si cetteventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire
En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.
Filtre respirateur (gaz) : AX

Protection des yeux / du visage
Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Protection des mains
En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers
Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation
gazeux

Etat
Gaz liquéfié

Couleur
incolore

Odeur
inodore

pH
Non applicable

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	-42,1 °C

Point de fusion/point de congélation		
Valeur	-187,6	°C

Température de décomposition		
Valeur	650	°C

Point d'éclair
Non applicable

Température d'inflammation
Donnée non disponible.

Température d'auto-inflammabilité		
Valeur	472	°C

Inflammabilité
Donnée non disponible.

Limites inférieure d'explosion		
Valeur	1,7	% en vol

Limites supérieure d'explosion		
Valeur	12,5	% en vol

Pression de vapeur		
Valeur	933,25	kPa
Température de référence	25	°C

Densité de vapeur relative		
Valeur	1,56	
Température de référence	0	°C

Densité relative	
Valeur	0,5853

Densité
Donnée non disponible.

Solubilité dans l'eau		
Valeur	75	mg/l

Solubilité
Donnée non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**propane**	**74-98-6**	**200-827-9**
log Pow		2,36	
Source		Fabricant	

Viscosité cinématique		
Valeur	0,08	mPa*s
Température de référence	17,9	°C

Caractéristiques des particules
Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations
Température critique : 96,7 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions d'utilisation normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Au contact avec l'air, les vapeurs peuvent former un mélange explosif.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d ‘ignition, charges et décharges électrostatiques, formation de vapeurs / d’aérosols.

10.5 Matières incompatibles

Agents d'oxydation; Forme avec l'air des mélanges gazeux explosibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Néant, à l'utilisation appropriée

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë
Donnée non disponible.

Toxicité dermale aiguë
Donnée non disponible.

Toxicité aiguë par inhalation				
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**		**N° CE**
1	**propane**	**74-98-6**		**200-827-9**
CL50	>	20	mg/l	
Durée d'exposition		4	h	
Etat d'agrégation	Gaz			
Espèces	rat			
Source	Fabricant			

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Donnée non disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Donnée non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Donnée non disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales
Donnée non disponible.

Toxicité pour la reproduction				
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**		**N° CE**
1	**propane**	**74-98-6**		**200-827-9**
Voie d'exposition	par inhalation			
NOAEC		12000	ppm	
Type d'examen	Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction/Developmental Toxicity Screening Test			
Espèces	rat			
Méthode	OECD 422			
Source	ECHA			
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			

Cancérogénicité
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**

1	propane	74-98-6	200-827-9
Voie d'exposition	par inhalation		
LOAEC		12000	ppm
Espèces	rat		
Méthode	OECD 422		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Danger par aspiration
Donnée non disponible.

Propriétés perturbant le système endocrinien
Donnée non disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**propane**	**74-98-6**	**200-827-9**
CL50		49,9	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	poisson		
Source	Fabricant		

Toxicité sur les poissons (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**propane**	**74-98-6**	**200-827-9**
CE50		27,1	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	Fabricant		

Toxicité pour les daphnies (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**propane**	**74-98-6**	**200-827-9**
CE50		11,9	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Algues		
Source	Fabricant		

Toxicité pour les algues (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries
Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**propane**	**74-98-6**	**200-827-9**
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		50	%

Durée	3	j
Méthode	QSAR	
Source	ECHA	
Évaluation	facilement biodégradable	

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**propane**	**74-98-6**	**200-827-9**
log Pow	2,36		
Source	Fabricant		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Nom du produit	
R290	
Evaluation PBT	Le produit n’est pas considéré comme PBT.
Evaluation vPvB	Le produit n’est pas considéré comme vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l’élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchets	16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommendation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.
Eliminer conformément à la réglementation locale.
Note : Voir le document 30 EIGA, Code de bonne pratique de l'Association Européenne des Gaz "Disposal of Gases" (élimination des gaz) sous http://www.eiga.org

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales.Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l’éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d’identification

ADR/RID/ADN	UN1978
IMDG	UN1978
ICAO-TI / IATA	UN1978

14.2 Désignation officielle de transport de l’ONU

ADR/RID/ADN	PROPANE
IMDG	PROPANE
ICAO-TI / IATA	Propane

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN - Classe	2
Étiquette	2.1
Code de classification	2F
Code de restriction en tunnels	B/D
N° d'identification de danger	23
IMDG - Classe	2.1
Étiquettes	2.1
ICAO-TI / IATA - Classe	2.1
Étiquettes	2.1
Remarque/s (ICAO-TI / IATA)	Avion de passager : interdit

14.4 Groupe d'emballage

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

EmS F-D, S-U

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

14.8 Autres informations

Le gaz mentionné sur cette fiche est expédié exclusivement sous forme encapsulée dans des appareils frigorifiques sous le numéro UN3358 (machines frigorifiques contenant un gaz liquéfié inflammable et non toxique) et respecte les dispositions de la disposition spéciale 291 du code ADR/IMDG et de la disposition spéciale A103 du DGR de l'IATA.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)
Le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à autorisation selon l'Annexe XIV du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation
Conformément aux articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006, la substance n'est pas susceptible d'être insérée dans l'annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation).

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX	
Le produit est soumises à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .	N° 40

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses	
Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :	P2

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:
Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.
Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.
Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.
Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

U	Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme «gaz sous pression» dans l'un des groupes suivants: «gaz comprimé», «gaz liquéfié», «gaz liquéfié réfrigéré» ou «gaz dissous». L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est emballé et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité
UMCO GmbH
Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg
Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:
Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.
Prod-ID 684713